

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°2 Divers.

n°2

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 409 du 31/12/1930

Date de publication
10 juillet 1930

Date du numéro
31 décembre 1930

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant cinq ans aux nommés Elmi Egal (Issa Furlaba) et Abdillahi Ahmed (Issa Furlaba), condamnés à six mois d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol.